

MAIRIE
DE
POUXEUX



A 20 heures 00

Effectif légal :	19
En exercice	19
Présents à la séance	15
Absents	4
Votants	19

Le Conseil Municipal de la Commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 28 avril 2022 s'est réuni le **jeudi 05 mai 2022 à 20h00**, à la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis THOMAS, Maire.

Mme Edith GREMILLET a été nommée secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	EXCUSÉS	POUVOIR A	ABSENTS
1. M. THOMAS Jean-Louis, Maire	X			
2. M. HUREL Jacques, 1 ^{er} Adjoint	X			
3. Mme GREMILLET Edith, 2 ^{ème} Adjointe	X			
4. M. HUMILIERE Pascal, 3 ^{ème} Adjoint		X	JP. MARCHAL	
5. Mme AIME Elodie, 4 ^{ème} Adjointe	X			
6. M. MARCHAL Jean-Pierre, 5 ^{ème} Adjoint	X			
7. M. HENRY Denis, Conseiller Municipal	X			
8. M. RESCH Philippe, Conseiller Municipal	X			
9. Mme TAVELLA Evelyne, Conseillère Municipale	X			
10. M. BLUNTZER Jean-François, Conseiller Municipal		X	E. KOHLER	
11. M. PIERREL Christophe, Conseiller Municipal	X			
12. Mme HOCQUAUX Véronique, Conseillère Municipale		X	E. AIME	
13. Mme VIVIER Aude, Conseillère Municipale	X			
14. Mme KOHLER Elise, Conseillère Municipale	X			
15. Mme PERROTEY Sylvia, Conseillère Municipale		X	E. GREMILLET	
16. M. BICHOTTE Paulin, Conseiller Municipal	X			
17. Mme CHARMY Florence, Conseillère Municipale	X			
18. M. JEANPIERRE Eric, Conseiller Municipal	X			
19. Mme MARTIN Nadège, Conseillère Municipale	X			

La séance est levée à 21 heures 30 minutes.

L'ordre du jour était le suivant :

N° 2022/029 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 24 mars 2022

N° 2022/030 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

N° 2022/031 Finances locales – Divers – 07-10
Participation scolaire

- N° 2022/032 Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des communes – 09-01
Convention fourrière
- N° 2022/033 Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire – 08-04
Compétence déléguée au SDEV
- N° 2022/034 Domaine et patrimoine– Actes de gestion du domaine privé – 03-06
Règlement de location des salles
- N° 2022/035 Commande publique – Marchés publics – 01-01
Programme de voirie 2022-2023
- N° 2022/036 Fonction publique – Personnels titulaires et contractuels – 04-01/ 04-02
Lignes directrices de gestion
- N° 2022/037 Fonction publique – Personnels titulaires – 04-01
Modification de 2 postes d'adjoints techniques
Modification du tableau des effectifs
- N° 2022/038 Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire – 08-04
Enfouissement du réseau téléphonique- Rue du saut du Broc et Bazimpré :
tranche 2
- N° 2022/039 Finances locales – Subventions – 07-05
Subventions aux Associations
-

Délibération n° 2022/029
Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 24 mars 2022

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 24 mars 2022.

Délibération n° 2022/030
Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020,
Monsieur le Maire

- a) N'a pas exercé les droits de préemption suivants :

NOM	Prénom	Adresse du bien aliéné	Nature du bien aliéné		Réf cadastrale	n° d'ordre
			immeuble bâti Sur terrain propre	immeuble non bâti		
Consort HANTZ		55 RUE DE REIN BRU	X		AH 59	2022/05
GUERARD	MICKEY	RUE HAUTE		X	AM 487-489-490-491-492	2022/06
LÉCOMTE Carole, Morgane, Kevin		210 CHEMIN DE BAZIMPRE	X		AB 162-164	2022/07
LOUIS	Jean	1360 RUE DE LA GARE	X		AS 125	2022/08

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

DONNE ACTE à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Délibération n° 2022/031
Finances locales – Divers – 07-10
Participation scolaire

Madame Carine SEIGNER souhaite inscrire sa fille Manon SEIGNER à l'école Maurice RAVEL d'EPINAL pour laquelle les frais de scolarité sont de 880€ par an, qui doivent obligatoirement être réglés par la Commune de résidence.

La Commune accepte de participer à hauteur de 102.74€, soit le montant de la contribution de la Commune pour les élèves scolarisés en dehors de celle-ci.

Madame SEIGNER s'engage à rembourser à la Commune l'avance de frais de scolarité déduction faite de la participation communale soit 777.26€.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

ACCEPTE d'avancer les frais de scolarité pour l'année scolaire 2022-2023 que Madame SEIGNER s'engage à rembourser,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Délibération n° 2022/032
Autres domaines de compétences- Autres domaines de compétences des communes – 09-01
Convention fourrière

Monsieur le Maire présente le projet de convention relative à l'enlèvement, au transport, au gardiennage et à la destruction des véhicules terrestres, mise en fourrière.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

ADOPTE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la SARL « Les Dépannages du Parc »

Délibération n° 2022/033

Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire – 08-04

Compétence déléguée au SDEV

Depuis 2010, le SDEV propose aux communes vosgiennes une compétence optionnelle relative à l'éclairage public.

Ainsi, depuis 2018, le SDEV offre 3 possibilités dans ce domaine :

- **soit, ne pas transférer cette compétence au Syndicat ;**
- **soit, transférer au Syndicat l'investissement** en matière d'éclairage public, en conservant à la charge de la commune la gestion de la maintenance de son réseau d'éclairage public. Cette option permet d'avoir un interlocuteur unique pour les réseaux secs (électricité, génie civil du réseau de communication électroniques, éclairage public) lors de la réalisation de travaux ;
- **soit, transférer au Syndicat l'investissement ET la maintenance** du réseau d'éclairage public de la commune. De ce fait, outre le fait d'avoir un interlocuteur unique pour les réseaux secs (électricité, génie civil du réseau de communication électroniques, éclairage public) lors de la réalisation de travaux, c'est au Syndicat qu'incombe la gestion du réseau, notamment les réponses aux DT/DICT/ATU, la gestion des sinistres et la cartographie du réseau.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

DECIDE de transférer au Syndicat l'investissement en matière d'éclairage public, en conservant à la charge de la commune la gestion de la maintenance de son réseau d'éclairage public. Cette option permet d'avoir un interlocuteur unique pour les réseaux secs (électricité, génie civil du réseau de communication électroniques, éclairage public) lors de la réalisation de travaux.

Délibération n° 2022/034

Domaine et patrimoine – Actes de gestion du domaine privé – 03-06

Règlements de location des salles

Monsieur le Maire afin de faciliter les locations propose deux nouveaux règlements de location des salles communales.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

ADOpte et AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits règlements.

Délibération n° 2022/035

Commande publique – marchés publics – 01-01

Programme de voirie 2022-2023

Suite à la publicité du programme de voirie le 11 mars 2022, suite à l'ouverture des plis en date du 11 avril 2022 et suite à la commission d'appel d'offre en date du 14 avril 2022.

Monsieur le Maire présente les trois offres reçues

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le programme de voirie de 2022-2023 avec l'entreprise STPI pour un montant maximum de 48 501.60€ HT pour le lot 1 et également avec l'entreprise STPI pour un montant maximum de 162 312.00€ HT pour le lot 2.

Délibération n° 2022/036

Fonction publique – Personnels titulaires et contractuels – 04-01 / 04-02

Lignes directrices de gestion

Les lignes directrices de gestion visent à :

1° déterminer **la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines**, notamment en matière de GPEEC

2° fixer **des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels**. En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1^{er} janvier 2021.

3° Favoriser, **en matière de recrutement**, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les LDG sont définies par l'autorité territoriale **après avis du comité technique**. Elles s'appliquent en vue des **décisions individuelles** (promotions, nominations, ...) prises depuis le **01/01/2021**.

En matière de promotion interne, les lignes directrices de gestion doivent préciser les modalités de « prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents ». Les Lignes directrices de gestion en matière de promotion interne sont **établies par le Président du centre de gestion après avis du comité social territorial placé auprès du centre de gestion** (comité technique jusqu'en 2022).

Vu l'avis favorable du Comité technique du CDG88

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

ADOpte les lignes directrices de gestion telles qu'annexées.

Délibération n° 2022/037

Fonction publique – Personnels titulaires– 04-01

Modification de 2 postes d'adjoints techniques

Modification du tableau des effectifs

Suite à la possibilité d'avancement de grade à l'ancienneté,

Vu l'avis favorable du comité technique du CDG 88,

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

MODIFIE un poste d'adjoint technique à temps complet en poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1/12/2022

MODIFIE un poste d'adjoint technique à temps incomplet (9h15) en poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps incomplet (9h15), à compter du 1/12/2022

MODIFIE le tableau des effectifs tel qu'annexé

Délibération n° 2022/038

Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire – 08-04

Compétence déléguée au SDEV

Enfouissement du réseau téléphonique - Rue du saut du Broc et Bazimpré : tranche 2

Monsieur le Maire présente le projet de génie civil du réseau téléphonique suite aux travaux : Enfouissement des réseaux Rue du Saut du Broc et Rue de Bazimpré Tranche 2

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre d'un projet de génie civil du réseau téléphonique, Orange réalise le câblage et le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges réalise le génie civil. Par application de la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges du 19 Juin 2018, le Syndicat finance la surlargeur de fouille (ouverture de la fouille, matériaux) et la commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel.

Monsieur le Maire précise que le montant de ce projet s'élève à 90 277,69 € HT et que la participation de la commune, selon la répartition citée ci-dessus s'élève à 37 747,93 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE le projet tel qu'il est présenté

AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage

S'ENGAGE à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite.

Délibération n° 2022/039

Finances locales – Subventions – 07-05

Subventions aux Associations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques HUREL, 1^{er} adjoint, qui présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2022 et précise que ces propositions ont été étudiées en commission municipale le 23 février 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, 5 abstentions, Monsieur Christophe PIERREL, Monsieur Paulin BICHOTTE, Madame Florence CHARMY, Monsieur Eric JEANPIERRE et Madame Nadège MARTIN,

ALLOUE aux associations les subventions suivantes au titre de l'année 2022 et **PRECISE** que les personnes mentionnées en face des associations n'ont participé ni au débat ni au vote

Associations	2021	2022	
UNC-AFN	250	250	J. HUREL
Ste de chasse	200	200	
Club des Edelweiss	800	800	
Godillots baladeurs	400	400	
Légion vosgienne	60	0	
Chorale l'oiseau lyre	500	750	
Comité des Œuvres Sociales	4000	5000	
Donneurs de sang	300	300	E. GREMILLET
Sports Réunis de Pouxoux-Jarménil	4000	4000	
Amicale Maison retraite Eloyes	150	150	
Batterie Fanfare Pouxoux Jarménil	650	650	
Amicale sapeurs-pompiers Eloyes	100	100	
Bibliothèque CH Remiremont	50	50	
Association des jeunes motivés de Pouxoux	500	0	
Club chiffres et lettres	150	100	E. GREMILLET
FSE Collège Eloyes	167.5	162.5	
Association Sport Collège Eloyes	-	-	
La voie du calme QI GONG	150	100	
Club ESF les petites mains	200	400	
Team Family Pouxoux-Jarménil	300	2500	
ADMR	2500	2500	
Ademat-H	20	20	
Aithex	100	100	
ADAVIE	400	400	
US MEMORY		40	
Prévention routière		50	
Société de pêche	300	350	V. HOCQUAUX - JF. BLUNTZER
		19372.50	